NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/5590
10 mars 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE LE 10 MARS 1964
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA TURQUIE

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte d'un télégramme adressé à Son Excellence U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par M. Rauf Denktash, président de la Chambre communale turque à Chypre.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent par intérim de
la Turquie auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Vahap ASIROGLU

64-05478

Veuillez trouver ci-après le texte d'un télégramme adressé au Secrétaire général. Je vous serais obligé de faire distribuer ledit texte aux membres du Conseil de sécurité.

Interprétant la décision du Conseil de sécurité à sa façon et s'abritant derrière elle, Makarios a déclaré ouvertement qu'il était résolu d'écraser ce qu'il appelle "le terrorisme turc" à l'aide de ses propres forces illégales et inconstitutionnelles. Les événements survenus à Chypre depuis la décision du Conseil de sécurité confirment que Makarios a adopté une ligne de conduite plus brutale, pensant que cette décision empêche la Turquie de prendre des mesures appropriées en vertu du Traité de garantie. Se considérant comme le seul juge et maître, sans tenir aucun compte de la Constitution ni des actes répréhensibles accomplis depuis décembre 1963 et prétendant s'appuyer sur la résolution du Conseil de sécurité, Makarios précipitera Chypre dans un bain de sang sous prétexte de rétablir l'ordre public, à moins que Votre Excellence ne lui fasse savoir publiquement que la résolution du Conseil de sécurité ne peut pas et ne doit pas porter atteinte aux droits et aux obligations des Etats en vertu des accords internationaux en vigueur.

La situation à Chypre s'étant aggravée soudainement, nous prions Votre Excellence de donner au général Gyani les instructions nécessaires afin qu'il fasse tout son possible pour arrêter cette nouvelle vague de massacres des Turcs.

Comme il semble que l'arrivée de renforts à Chypre soit retardée, nous demandons instamment à Votre Excellence d'inviter les puissances qui ont garanti l'indépendance de Chypre, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni, de renforcer les forces de maintien de la paix qui se trouvent actuellement à Chypre sans quoi Makarios mènera à bien son plan visant à assujettir ou à éliminer la communauté turque avant que la force de maintien de la paix des Nations Unies n'arrive à Chypre.

Veuillez agréer, etc.

Le Président de la Chambre communale turque,
(Signé) Rauf DENKTASH